

# AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné :

Autorise la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) à me photographier et à utiliser mon image, à l'occasion de l'opération Créa\_art, qui se déroule du 13 février au 14 avril 2023 sur l'ensemble du territoire de la CIVIS.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise** la CIVIS à **fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente**. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la CIVIS, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours, Autre.

La CIVIS s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

**Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature